

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 JUILLET 2020 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Corine ROUFFAUD, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absent excusé :

Absent non excusé :

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

AVANT DE COMMENCER LA REUNION JE VOUS DEMANDE DE POUVOIR AJOUTER
1 DELIBERATION : LA DESIGNATION D'UN REFERENT TEMPETE.

Vote du conseil municipal : Pour à l'unanimité

DESIGNATION REFERENT TEMPETE

Suite à différents évènements climatiques, le réseau de distribution d'électricité a été fortement touché à plusieurs reprises.

ENEDIS désire pouvoir compter sur un référent tempête connaissant bien la commune et ses réseaux électriques de façon à gagner du temps sur les réalimentations en transmettant des informations précises des incidents sur le terrain.

Proposition de reconduire Monsieur William JUILLIEN dans cette fonction.

Vote du conseil municipal : Pour à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Franck MASSACRET – Le Puymeunier – 87140 COMPREIGNAC . Biens situés section ZD N° 245 – 225 - 251 – surface au sol de 1120 m2 – Rue du Petit Mairat - 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Ce bien est vendu pour 16 900 € à Madame Ophélie GRANDVAUD 6 Impasse des Rosiers 16400 VOEIL ET GIGET.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur et Madame Roland ROBERT – 26 Route de la Berge – 86160 GENCAY . Biens situés section AC N° 92 – 94 – surface au sol de 135 m2 – 1 Impasse des Tulipes (L'Houmeau) - 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Ce bien est vendu pour 15 000 € à Madame et Monsieur Thierry Laurent LEGER Le Charbonnier 16320 RONSENAC.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à la SCI JPL – 7 Grand'Rue – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Biens situés section AM N° 26 – surface au sol de 132 m2 – 14-16 Grand'Rue - 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Ce bien est vendu pour 107 000 € à Monsieur Alexandre DELETOILE.

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à Madame Polly BLAKE – 18 Rue André Bouyer – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Biens situés section AL N° 139 – surface au sol de 214 m2. Ce bien est vendu pour 130 000 € à Monsieur et Madame Conolly TUNNARD 2 Manor Road SALISBURY (Royaume-Uni).

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à THE SOCIETY OF ST PIUS X – 9 New Square Lincoln's HUNTERS LONDRES (Royaume-Uni) . Biens situés section AD N° 117 – surface au sol de 280 m2 – 9 Rue de l'Eglise - 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Ce bien est vendu pour 140 000 € à Monsieur et Madame Bruce William GUNIA – 12 Le Priorat 24610 SAINT-MARTIN-DE-GURSON (Dordogne).

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité

DESIGNATION DELEGUES AU COMITE D'ACTION SOCIALE : CNAS :

La commune adhère au Comité National d'Action Sociale pour ses salariés.

Cette adhésion vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille (aide à la famille pour des évènements tels que naissance, mariage, décès, secours exceptionnels, garde d'enfants, activités extra-scolaires, vacances, restauration....).

Ces aides sont apportées à tous les salariés sans distinction de grade, d'ancienneté, de présence ou autres...

Il nous est demandé de nommer un représentant des élus et un représentant du personnel auprès des instances du CNAS. Les représentants du précédent mandat étaient Marie-Pierre et Patrick VERGEZ

Proposition :

Représentant du Personnel : Corine ROUHAUD

Représentant des élus : Patrick VERGEZ

Vote du conseil municipal : Pour à l'unanimité

IMPUTATION BUDGETAIRE FETES ET CEREMONIES

Nous devons suite à une demande de la trésorerie prendre une délibération précisant les différentes factures qui devront être prises sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies » organisées par la commune. Les décors de Noël, les fleurs pour les cérémonies, les apéritifs divers, les spectacles, feu d'artifice.....

En dehors de ces prévisions les factures éventuelles ne seront payées qu'après la validation par délibération des dépenses engagées.

La délibération est prise pour la durée du mandat.

Vote du conseil municipal : Pour à l'unanimité

VENTE TERRAIN BORDURE RUE DU PETIT MAIRAT

Les habitants des nouvelles constructions Rue du Petit Mairat souhaitent acheter une bande de terrain le long de la rue, de façon à pouvoir clôturer leur propriété. Le terrain sera vendu au prix de l'acquisition soit 0.50 € le m2. L'acte de vente sera passé chez Maître Benoit-Mesnard notaire à Villebois-Lavalette.

Un géomètre fera les bornages nécessaires et tous les frais seront à la charge des acquéreurs.

Vote du conseil municipal : Pour à l'unanimité

PROTECTION SOCIALE MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE

Comme tous les 6 ans, le Centre de Gestion de la Charente nous propose de lancer une consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation au financement sur les contrats santé et prévoyance des agents territoriaux.

Le Centre de Gestion met en concurrence les différentes caisses et nous fera des propositions pour les garanties complémentaires et autres.

Vote du conseil municipal : Pour à l'unanimité

COMPTE AFFERMAGE 2019 ET IRRECOUVRABLES ASSAINISSEMENT

Charente Eaux, (service d'assistance à maîtrise d'ouvrage) vient de nous faire parvenir un exemplaire de notre compte affermage assainissement pour l'année 2019.

La SAUR nous propose d'admettre en créance irrécouvrable une somme de 126.48 € qu'il leur est impossible de récupérer. Cela permettra à la SAUR de se libérer de leur obligation de recouvrement.

Vote du conseil municipal : Pour à l'unanimité

DIVERS

- Frairie 2020 – Elle est maintenue pour l'instant. Un marché de produits locaux est prévu le samedi soir. Une décision sera prise pour le tir du feu d'artifice au minimum 15 jours avant la frairie.
- Tour Poitou-Charente le 27 août
- Eglise remaniement de la sacristie et rénovation du christ au carrefour de la Croix de Quart.
- Forum des associations le 5 septembre 2020.

La séance est levée à 19 H 45. **Prochaine réunion lundi 7 ou lundi 14 septembre 2020 à 19 H**